

personnes ont été entendues à Toulon, avant d'être mises hors de cause. Selon une information de France Bleu Provence, un mineur a finalement été interpellé en Haute-Savoie.

E. M.

L'hélicoptère du Samu déployé pour un accident de plongée à Saint-Raphaël

Sur le parking du port de Santa-Lucia, ce mercredi, peu avant 17 h 30, l'hélicoptère du Samu a été déployé pour secourir un individu de 57 ans, victime d'un malaise durant une sortie de plongée sous-marine, la seconde de sa journée. Pris de vomissement lors de son retour sur terre, son état a nécessité l'intervention des sapeurs-pompiers dans un premier temps, secondés par le Samu pour le transport.

Le plongeur a ensuite été transporté vers l'hôpital Sainte-Anne de Toulon pour des examens de contrôle, notamment ceux passés dans le caisson hyperbare.

A. P.

REGEX (NAD) occupe un em- est très jeune depuis 2013 ploï fonctionnel de direc- (...) Ses frais de represen- teur général adjoint, et bé- tation et l'octroi d'un véhi- néficiaire d'une des plus cule de fonction sont ma- importantes rémunérations, nifestement inadapés à la

de confiance » Des lors, la plaignante « qui n'a jamais exercé les missions d'un directeur gé- nér- 2 500 euros au Départe- ment pour les frais enga- gés. E. M.

L'Aaviv et le barreau de Draguignan s'associent pour mieux aider les victimes

À l'instar du texte signé en juillet 2019 entre l'Aaviv (Association d'aides aux victimes d'infractions du Var) et le barreau de Toulon, l'ordre du barreau de Draguignan, représenté par le bâtonnier Barthélémy et le président de l'association varoise, Serge Lhotellier, ont paraphé mercredi dernier une convention afin de « rechercher ensemble les moyens les mieux adaptés susceptibles d'être mis en oeuvre pour garantir à la victime l'expression de ses droits ». M^{me} Isabelle Colombani, présidente du Groupe de défense des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, a également apposé sa signature à ce texte ayant vocation à « définir les compétences de chacun ».

« Parfois, la victime a du mal à s'y retrouver, explique la directrice de l'Aaviv, Isabelle Choutet. Notre rôle est de l'aider dans ses démarches administratives. Puis nous effectuons la transition vers les avocats et l'ins- titution judiciaire. » « Grâce à cette convention, nous contractualisons nos fonctions, enchaîne Philippe Barthélémy. Cela se faisait déjà dans les faits depuis des années, parfois bien, parfois maladroitement. Désor- mais, il y a un cadre. On n'est plus dans l'empirique. »

Seule association d'aide aux victi- mes agréée par le ministère de la Justice, l'Aaviv pourra grâce à cette convention être « plus active » dans l'Est du département. « Des forma- tions vont être mises en place, tout le monde sera sur le pont », prédit Serge Lhotellier. Prochaine étape promet le bâton- nier Barthélémy, la signature d'une nouvelle convention, avec la Caisse d'allocation familiale du Var cette fois. « L'objectif désormais est de per- mettre à la victime d'être prise en charge le plus vite possible. On peut parfois croire que les dispositifs s'ac- cumulent, mais dans ce cas, tout est fait pour éviter au maximum les dra- mes. »



Sous le regard attentif d'Isabelle Choutet, directrice de l'Aaviv, son président Serge Lhotellier a signé avec le barreau de Draguignan, représenté par Isabelle Colombani et le bâtonnier Barthélémy, une convention pour améliorer l'aide aux victimes d'infractions. (Photo V. W.)

V. W.